

# La problématique de l'enseignement du français au niveau collégial

Gaëtan Boily

Numéro 15, juin 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56900ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boily, G. (1974). La problématique de l'enseignement du français au niveau collégial. *Québec français*, (15), 38–39.

## LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

### DU FRANÇAIS AU NIVEAU COLLÉGIAL

Les journées d'études et les congrès de l'Association québécoise des professeurs de français nous donnent souvent l'occasion de rencontrer des collègues qui enseignent aux niveaux élémentaire, secondaire et universitaire. Or, il n'est pas rare d'entendre dire que les mécanismes prévus pour diffuser l'information à tous les professeurs de français sont presque totalement inexistantes. C'est ainsi que les professeurs du collégial ignorent à peu près tout du programme-cadre de français et que les maîtres de l'élémentaire et du secondaire ne connaissent guère mieux les objectifs poursuivis aux niveaux subséquents. Avant que le ministre de l'éducation ne comble cette lacune, il faut utiliser des médias qui s'adressent à tous les professeurs de français. La revue *Québec français* en est un. C'est pourquoi nous voulons, par cet article, informer les professeurs de français des niveaux élémentaire, secondaire et universitaire des préoccupations actuelles de leurs collègues du collégial.

#### les quatre cours communs de français

Depuis la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), tout étudiant qui poursuit des études collégiales doit obligatoirement suivre quatre cours communs de français, indépendamment de son inscription au secteur général (cours de deux ans donnant accès à l'université) ou au secteur professionnel (cours de trois ans conduisant directement au « monde du travail »). C'est ainsi que, dans une même classe, peuvent se retrouver des étudiants de différentes concentrations des secteurs général et professionnel. Les cours de français sont d'une durée de quarante-cinq heures; ils s'échelonnent sur quinze semaines (une session), à raison de trois périodes/semaine. Le cours de linguistique est normalement suivi en première année et, durant les trois autres sessions, l'étudiant choisit trois des quatre cours suivants: roman, poésie, théâtre et essai<sup>1</sup>. A l'exception de

cours de linguistique<sup>2</sup>, les cours sont donc répartis selon les genres littéraires.

réévaluation de l'enseignement du français dans les cours communs

Pour améliorer la qualité de l'enseignement et pour tenter de réaliser pleinement les intentions démocratiques qui ont présidé à la naissance du CEGEP, la coordination provinciale des professeurs de français<sup>3</sup> a décidé, en 1973, de réévaluer l'enseignement du français au niveau collégial.

D'autres motifs plus ou moins avoués ont suscité cette entreprise. Comme chaque département de français a beaucoup de latitude pour l'application des objectifs généraux formulés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*, on retrouve souvent des écarts sensibles entre les différentes institutions quant à l'enseignement du français. Cette situation ne peut que défavoriser les maîtres à qui le ministère de l'éducation pourrait reprocher un manque d'uniformité. De plus, la confrontation de certains syllabus rend parfois difficile la justification de quatre cours de français obligatoires, certains plans de cours pouvant tout aussi bien servir aux professeurs de sciences sociales, d'histoire et de philosophie. La tentation est alors forte de supprimer un ou deux cours de français au profit d'une autre matière. Ajoutons à cela les problèmes sous-jacents à l'application des Rapports Roquet et Paré: le remplacement de certains cours communs de français par des cours plus utilitaires ou plus « techniques ».

La première étape de la recherche consista à faire le bilan des objectifs de chacun des professeurs de français du niveau collégial. Une vaste enquête révéla que les enseignants privilégient ces cinq objectifs: 1) Amener l'étudiant à accéder à la culture québécoise en lui donnant les moyens de saisir les rapports entre la langue, la littérature et la société québécoise. 2) Donner à l'étudiant les moyens de saisir les rapports entre la langue, la littérature et la société. 3) Amener l'étudiant à acquérir une

compétence dans la pratique de la langue écrite: capacité de rédiger un texte cohérent et correct en utilisant les mots dans leur sens propre (selon le dictionnaire) et en construisant des phrases correctement (selon la syntaxe française). 4) Permettre à l'étudiant de manier le plus souvent possible les matériaux de la langue (par la production de textes). 5) Favoriser l'expression des étudiants à l'aide d'activités créatrices. Selon les responsables de l'enquête, on peut regrouper les cinq objectifs en trois grandes orientations qui devraient déterminer le contenu des cours: 1) Dimension normative ou corrective. 2) Dimension socio-linguistique et socio-littéraire. 3) Dimension expression.

Les données fournies par les répondants permettent de faire diverses constatations: le refus de poursuivre des objectifs qui font appel à une conception trop spécialisée de la littérature; la nécessité d'orienter l'enseignement vers la poursuite d'objectifs culturels; la division par genres littéraires n'est peut-être pas la meilleure formulée pour réaliser les objectifs; les enseignants constatent la faiblesse en langue écrite des étudiants et tentent d'y remédier en créant des mécanismes de correction dont le plus utilisé est la production de textes; la difficulté de réaliser tous les objectifs dans chacun des cours, d'où l'importance de les ordonner. Devant ces faits, la coordination de français a jugé bon de suggérer à chaque département de remettre en question l'organisation actuelle des cours de français et de tenter de les aménager en fonction d'une ou de plusieurs séquences qui tiendraient compte des objectifs tels que fournis par l'enquête. Depuis la seconde session de l'année scolaire 1973-1974, chaque chef de département de français doit voir à la préparation d'un projet de séquence (s).

#### suggestions pour la préparation d'une séquence

Sans aller jusqu'à proposer un projet de séquence complet, nous aime-

riens mentionner quelques principes sur lesquels les professeurs du département des Arts et Lettres du CEGEP François-Xavier Garneau se sont entendus et indiquer leur position quant à la dimension normative ou corrective.

Avant de préparer leur projet de séquence, les professeurs ont accepté les principes suivants: la notion de séquence implique l'idée de progression logique sur le plan du cheminement de l'étudiant; les cours de la séquence devraient être ordonnés, c'est-à-dire que les étudiants seraient tenus de les suivre dans l'ordre (ex: Français I, II, III et IV); ne pas s'imposer des contenus de cours trop rigides en obligeant l'étudiant, par exemple, à acquérir la notion 6 avant la notion 7; l'utilité de limiter la recherche à un seul projet de séquence; la nécessité de déterminer un fil conducteur (schéma théorique) qui assurera une cohérence à l'intérieur de la séquence.

Les professeurs ont fait l'unanimité sur l'orientation que devrait prendre la dimension normative ou corrective. Même si la langue écrite des

étudiants contient de graves lacunes<sup>4</sup>, la situation n'est pas alarmante au point où il faille transformer les cours de littérature en cours de grammaire ou d'analyse logique. Pour éviter que les cours de français ne deviennent tous des cours de rattrapage et pour récupérer les étudiants qu'un test de classement aurait révélés faibles en langue écrite, les professeurs du CEGEP F-X Garneau suggèrent la création d'un cours de français orienté vers la correction de la langue écrite. Ce cours serait situé à l'extérieur de la séquence et il serait complémentaire, donc non-obligatoire. Et pour que tous les étudiants de toutes les concentrations aient la possibilité de choisir ce cours complémentaire, il est proposé que le cours complémentaire soit inscrit à l'intérieur de toutes les disciplines de l'enseignement professionnel et général. Le contenu du cours pourrait être précisé à la suite des différentes études menées sur le sujet depuis quelques mois.

Avant de mettre un terme à cet article où l'information a dominé, nous aimerions mentionner que

toutes les institutions dispensant l'enseignement collégial n'ont pas accepté de travailler dans l'optique ci-haut résumée. Certains CEGEP et collèges privés croient que les structures actuelles permettent la réalisation des objectifs et qu'il est inutile de se lancer dans la préparation de séquences.

1. Quelques CEGEP procèdent cependant différemment.
2. Le cours de linguistique a comme objectif général de décrire les mécanismes fondamentaux de la langue et de faire prendre conscience à l'étudiant de sa propre langue en regard de la langue française.
3. La coordination regroupe les chefs de département de français des CEGEP et de quelques collèges privés.
4. Une enquête menée dernièrement dans plus de vingt-cinq CEGEP auprès de deux mille étudiants a révélé une faiblesse évidente en langue écrite.

GAÉTAN BOILY  
CEGEP François-Xavier Garneau

## DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL... problèmes de continuité

Nous ne connaissons pas d'instrument d'analyse, ni donc d'analyse, qui permette de mesurer le niveau réel de la formation en français des étudiants provenant du secondaire, et l'éventuelle détérioration de l'enseignement du français. Cependant chacun peut facilement rassembler un lot de témoignages significatifs sur ce sujet.

Ces témoignages montrent notamment deux choses. La première est que le programme-cadre en français au secondaire contient un nombre considérable d'indications méthodologiques et un nombre moindre d'indications de contenu.

Or, pour des raisons qu'il faudrait éclairer, les indications de contenu sont négligées et tous les efforts portent sur la méthodologie. Le nombre d'animateurs pédagogiques triomphalement annoncé par le Ministre Cloutier et le nombre de magnétophones à cassette distribués gratuitement aux professeurs du secondaire ne changeront rien, au contraire. On continue à vendre de la méthodologie et on apprend à ne rien apprendre. Ainsi s'étend cette caractéristique de toute culture décadente qui s'enferme dans le formalisme et que le

snobisme contemporain consacre dans cette formule ronflante «le médium c'est le message». A ce train, on peut évidemment s'attendre à une détérioration des capacités d'expression et de compréhension du français écrit de niveau correct chez les étudiants.

La deuxième observation que l'on peut tirer de la situation est qu'il

n'y a ni coordination ni continuité entre l'enseignement du secondaire et du collégial et l'on soupçonne qu'il n'en existe pas effectivement entre les divers niveaux du secondaire. Le programme de français au collège doit être révisé en fonction de ce qui existe au secondaire. Mais il faudrait qu'on puisse voir ce qui existe au secondaire si tant est qu'en matière

